

# MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Arrêté portant désignation du site Natura 2000 SITES DE SEINE-SAINT-DENIS

(zone de protection spéciale)  
NOR : DEV N 06 5 0 2 6 7 A

Le ministre de la défense et la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

### Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 SITES DE SEINE-SAINT-DENIS » (zone de protection spéciale FR1112013) l'espace délimité sur les six cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Clichy-sous-Bois, Coubron, La Courneuve, Dugny, Gagny, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Vaujours, Villepinte, L'Ile-Saint-Denis.

**Art. 2** - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 SITES DE SEINE-SAINT-DENIS » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3** - La directrice des affaires juridiques au ministère de la défense et le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 AVR. 2006

Le ministre de la défense

Michèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et  
du développement durable

Nelly OLIN

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR112013 SITES DE SEINE-SAINT-DENIS (zone de protection spéciale)

#### Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement

A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2<sup>ème</sup> alinéa) du code de l'environnement

*aucune espèce mentionnée*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SITE NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)  
FR1112013 (Seine-Saint-Denis)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

Le ministre de la défense

26 AVR 2006

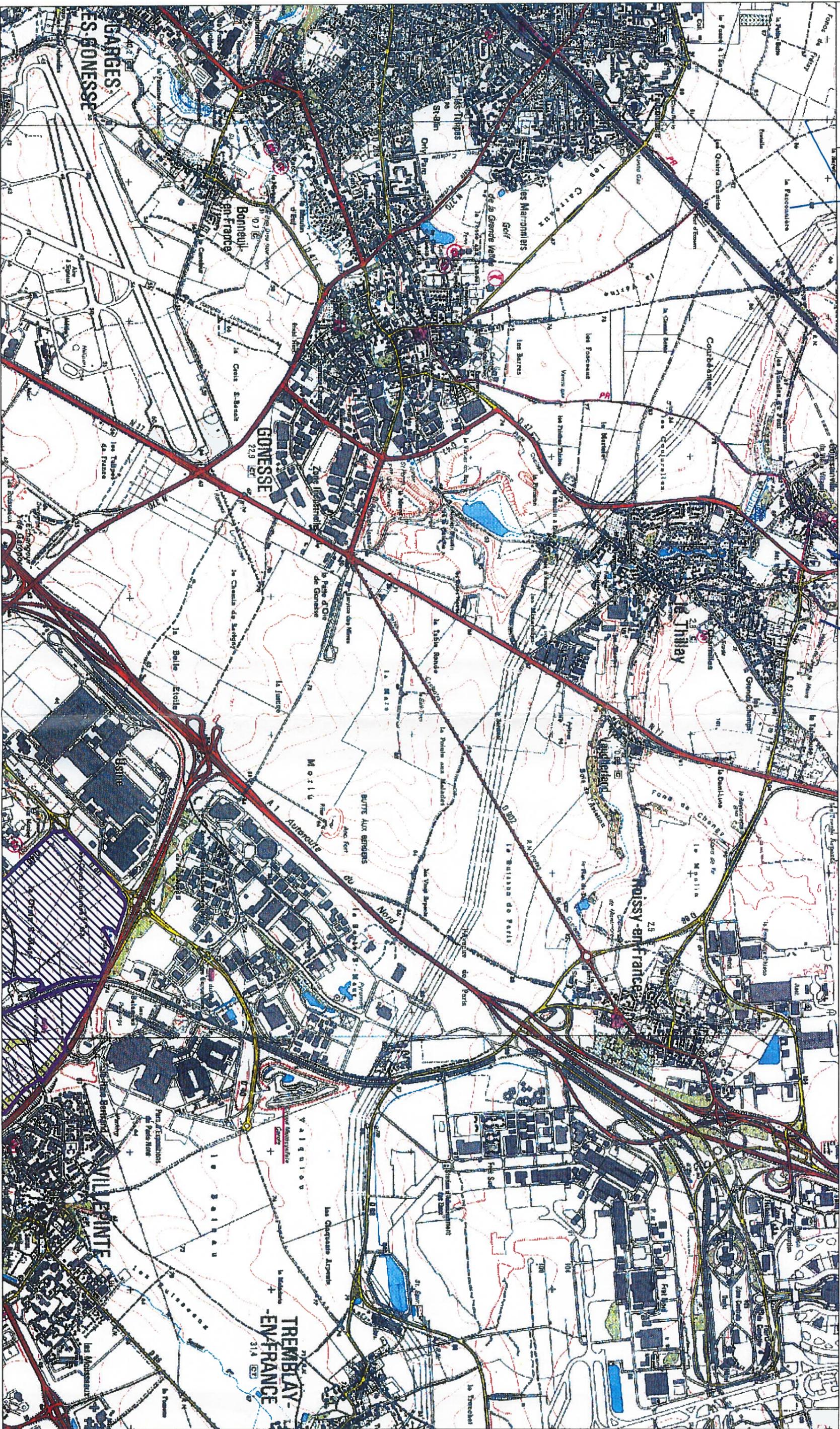
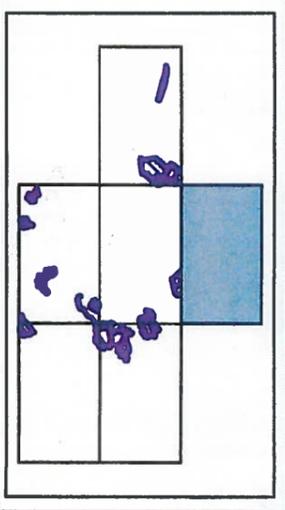
Michèle ALLIOT-MARIE

26 AVR 2006

Nelly OLIN

Le ministre de l'écologie et du développement durable

1/6





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SITE NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)

FR1112013 (Seine-Saint-Denis)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

Le ministre de la défense

26 AVR. 2008

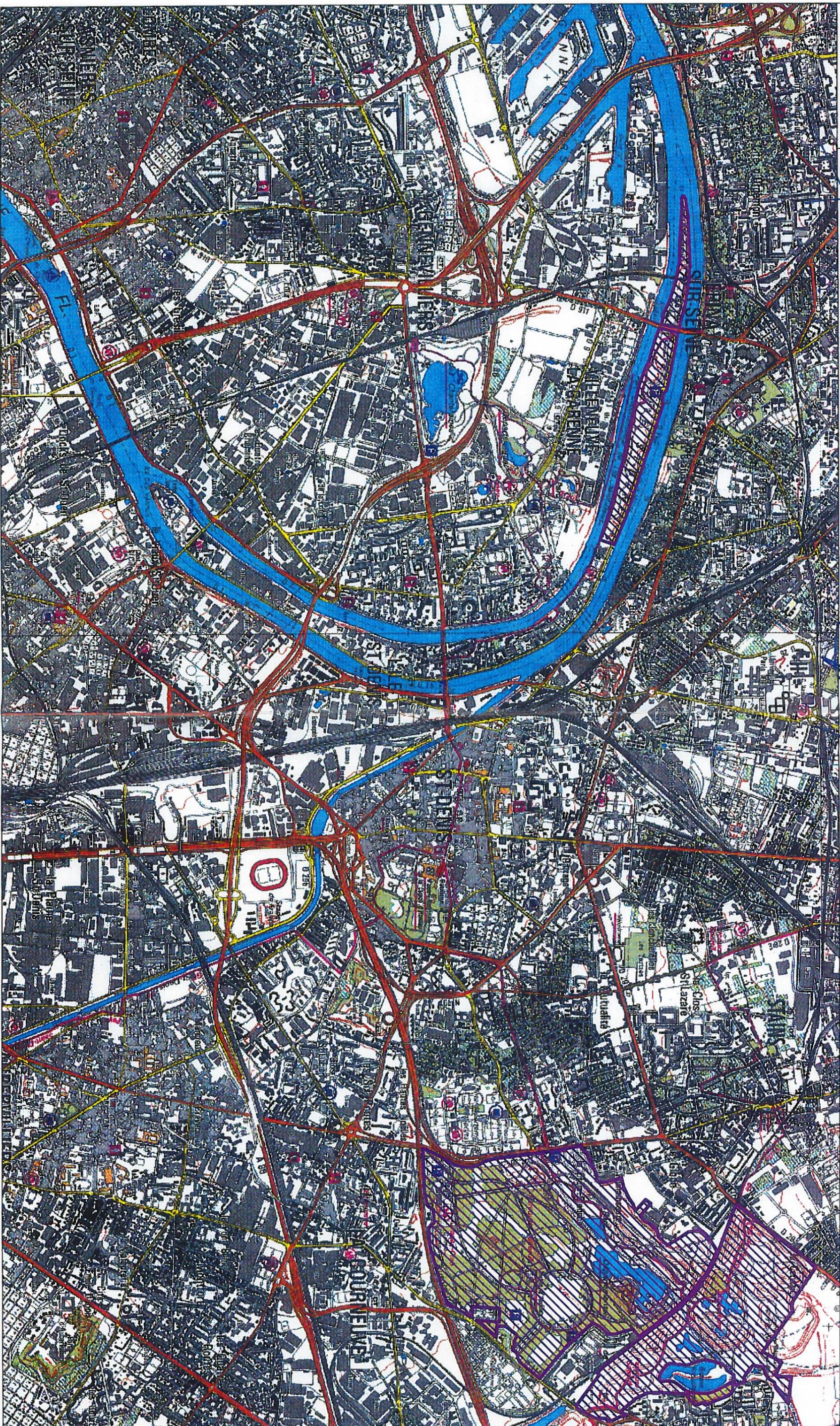
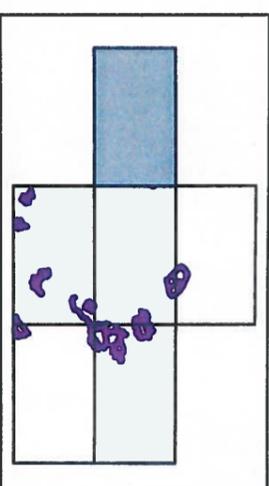
Michèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et du développement durable

26 AVR. 2008

Nelly OULIN

2 / 6





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SITE NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)

FR1112013 (Seine-Saint-Denis)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

Le ministre de la défense

**26 AVR. 2006**

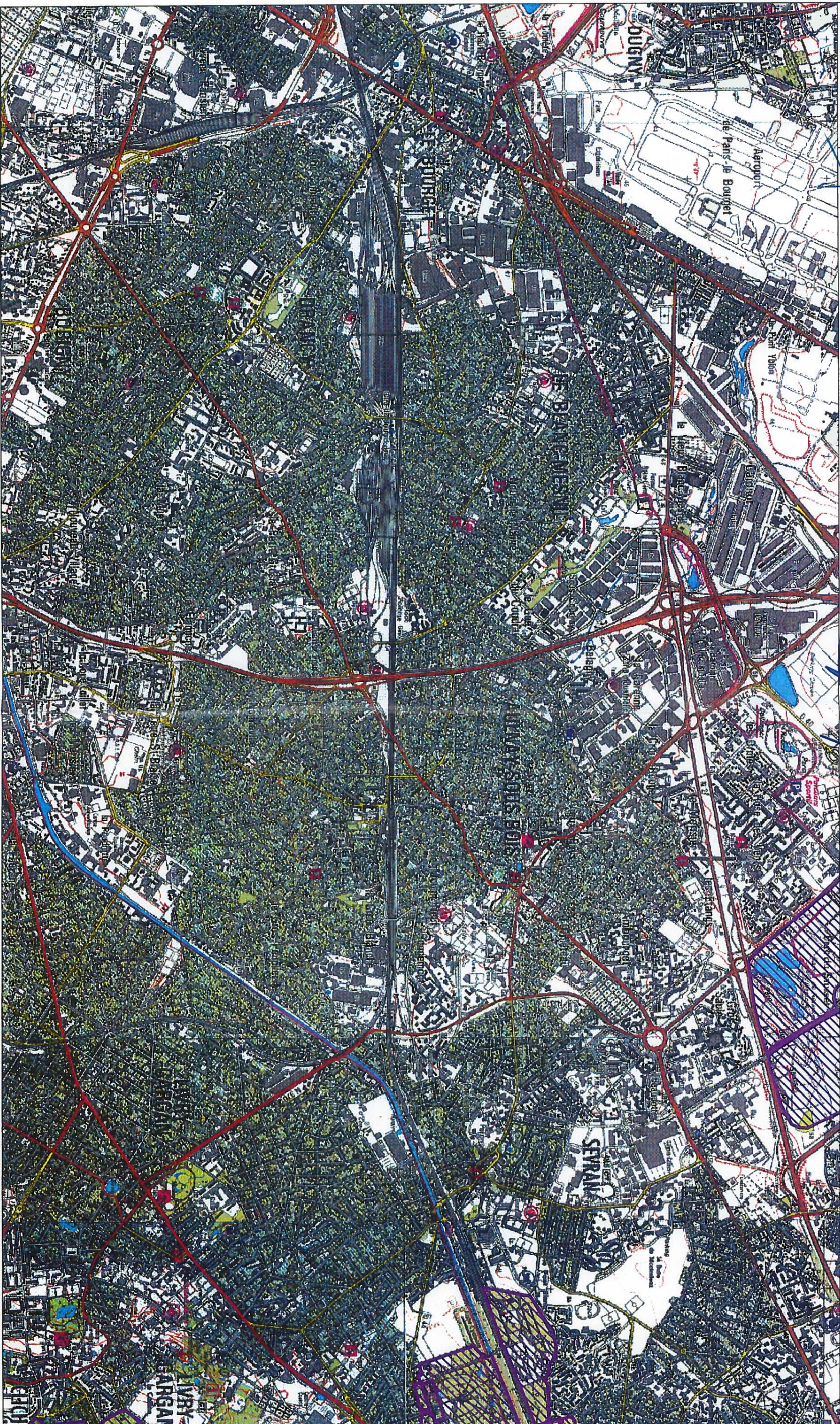
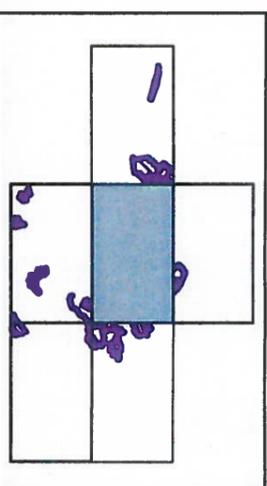
Mickèle ALLIOT-MARIE

**26 AVR. 2006**

Le ministre de l'économie et du développement durable

Nelly OLLIN

3 / 6





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SITE NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)  
FR1112013 (Seine-Saint-Denis)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

Le ministre de la défense

**26 AVR. 2006**

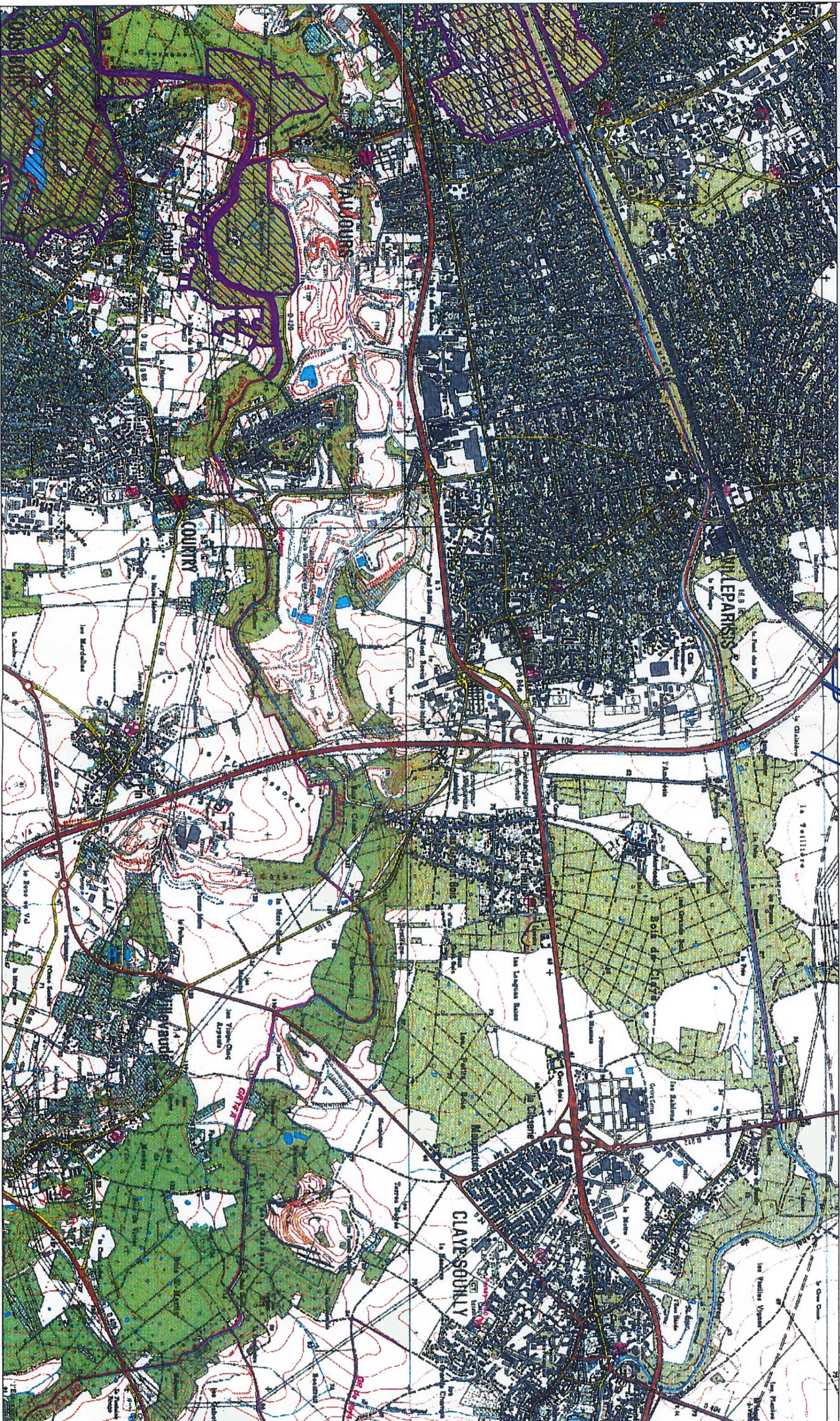
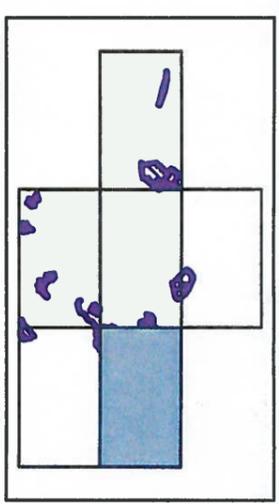
Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre de l'écologie et du développement durable

**26 AVR. 2006**

Nelly OLLIVIER

4 / 6







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SITE NATURA 2000 Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)

FR1112013 (Seine-Saint-Denis)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le :

Le ministre de la défense

26 AVR. 2006

Mickèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et du développement durable

26 AVR. 2006

Nelly OLIVIER

6 / 6

